



VILLE DE WIMILLE

DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU CCAS

ANNEE 2019

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DE
L'ENSEMBLE DE LA POPULATION : FAMILLES,
JEUNES, PERSONNES AGEES, PERSONNES
HANDICAPEES et PERSONNES EN DIFFICULTE

Délibération du CCAS du mardi 13 octobre 2020

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : LES INTERVENTIONS SOCIALES	page 4
- Section 1 : l'accueil des nouveau-nés	page 5
- Section 2 : les mesures en faveur des personnes âgées	page 7
- Section 3 : le planning d'utilisation du Foyer Restaurant Clair Vivre	page 12
- Section 4 : les médaillés du travail	page 12
- Section 5 : les médaillées de la famille française	page 12
CHAPITRE 2 : LES ACTIVITES SOCIOCULTURELLES	page 14
- Section 1 : les activités de vacances et de loisirs	page 15
- Section 2 : l' A.L.S.H.	page 15
CHAPITRE 3 : LES SECOURS (Aide facultative du C.C.A.S.)	page 16
- Section 1 : les secours en nature	page 17
- Section 2 : les secours d'urgence en espèces	page 18
- Section 3 : les secours exceptionnels	page 18
- Section 4 : demandes d'allocations post-Bac pour les plus de 22 ans	page 18
- Section 5 : les autres secours	page 19
- Section 6 : tableaux des barèmes d'aides et de ressources pour 2008 en vigueur à l'échelon local	page 20
CHAPITRE 4 : LA GESTION DES SERVICES	page 23
- Section 1 : le Restaurant Clair Vivre	page 24
- Section 2 : la Résidence Clair Vivre	page 27
- Section 3 : services de proximité en faveur des personnes âgées	page 27
CHAPITRE 5 : HYGIENE, SANTE ET PREVENTION	page 28
- Section 1 : dératisation	page 29
- Section 2 : eau-assainissement	page 29
- Section 3 : analyse de l'eau	page 29
- Section 4 : logements	page 29

<u>CHAPITRE 6 : LES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES</u>	page 30
- Section 1 : l'Etat-Civil	page 31
- Section 2 : les emplois d'insertion	page 31
- Section 3 : le RSA	page 32
- Section 4 : la situation de l'emploi	page 32
<u>CHAPITRE 7 : LES ADRESSES UTILES ET NUMEROS DE TELEPHONE</u>	page 35
<u>CHAPITRE 8 : LE DOSSIER</u>	page 36
<u>MUTUELLE JUST</u>	
<u>Bilan mutuelle communale 2019</u>	

CHAPITRE 1 :
LES INTERVENTIONS SOCIALES

SECTION 1 : L'ACCUEIL DES NOUVEAU-NES

SECTION 2 : LES MESURES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

SECTION 3 : LE PLANNING D'UTILISATION DU FOYER RESTAURANT CLAIR VIVRE

SECTION 4 : LES MEDAILLES DU TRAVAIL

SECTION 5 : LES MEDAILLEES DE LA FAMILLE FRANCAISE

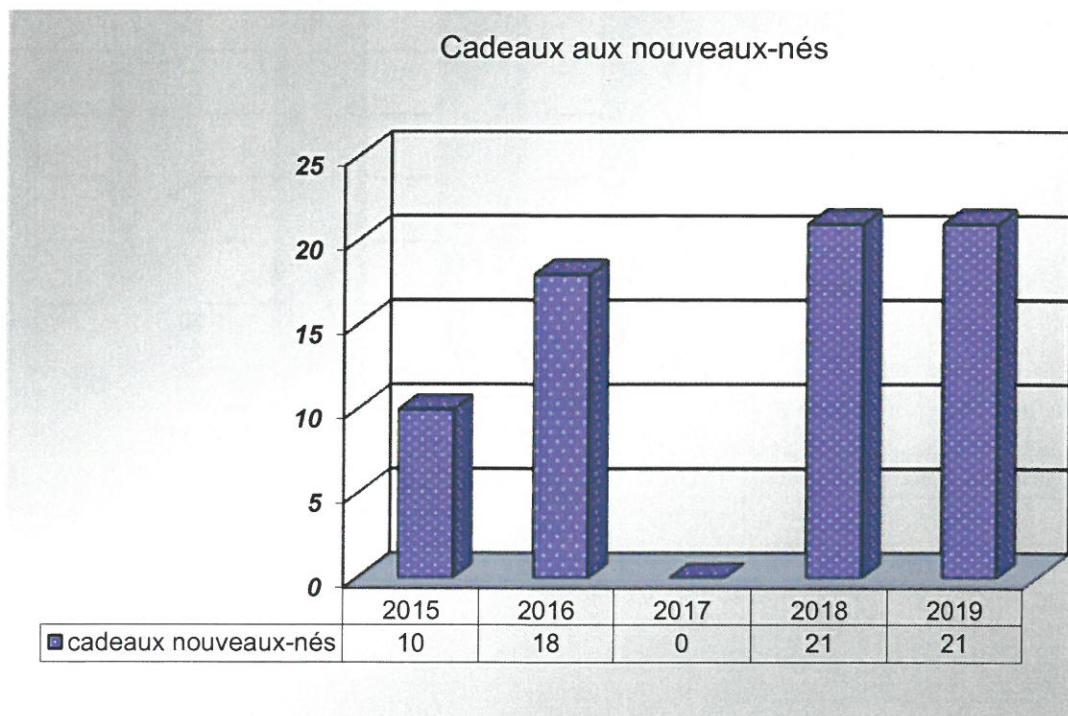
SECTION 1 : L'ACCUEIL DES NOUVEAUX-NES

En 2019, 21 cadeaux ont été offerts aux nouveaux-nés.

Pas de variation

Coût de l'opération en 2018 : 428,17 euros TTC
Coût de l'opération en 2019 : 416,00 euros TTC

Soit une baisse : - 2,84 %

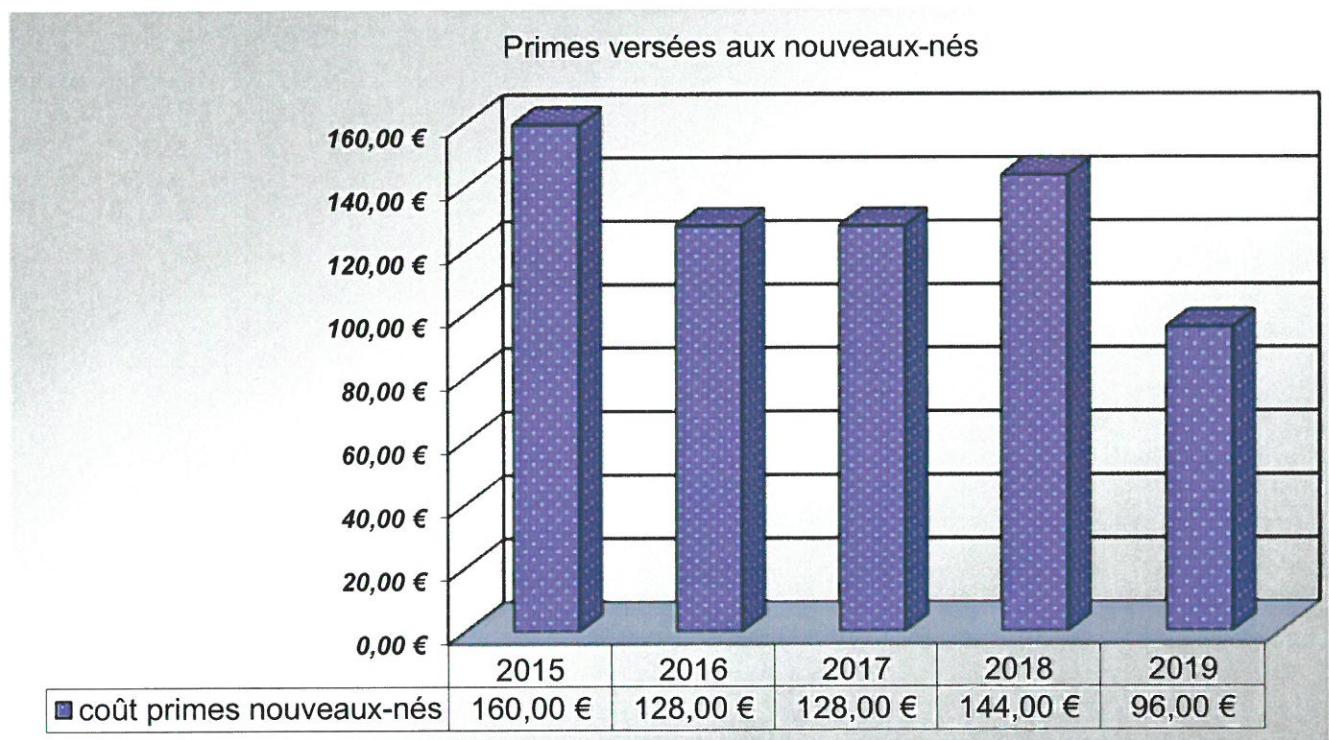


Un bon d'une valeur de 16 euros a été remis aux parents des nouveaux-nés (délibération du C.C.A.S. du 26 décembre 2005) pour l'ouverture d'un livret de Caisse d'Epargne.

Nombre de bénéficiaires en 2018 : 9
Nombre de bénéficiaires en 2019 : 6

Coût de l'opération 2018 : 144,00 euros TTC
Coût de l'opération 2019 : 96,00 euros TTC

Soit une baisse de : - 33,33 %



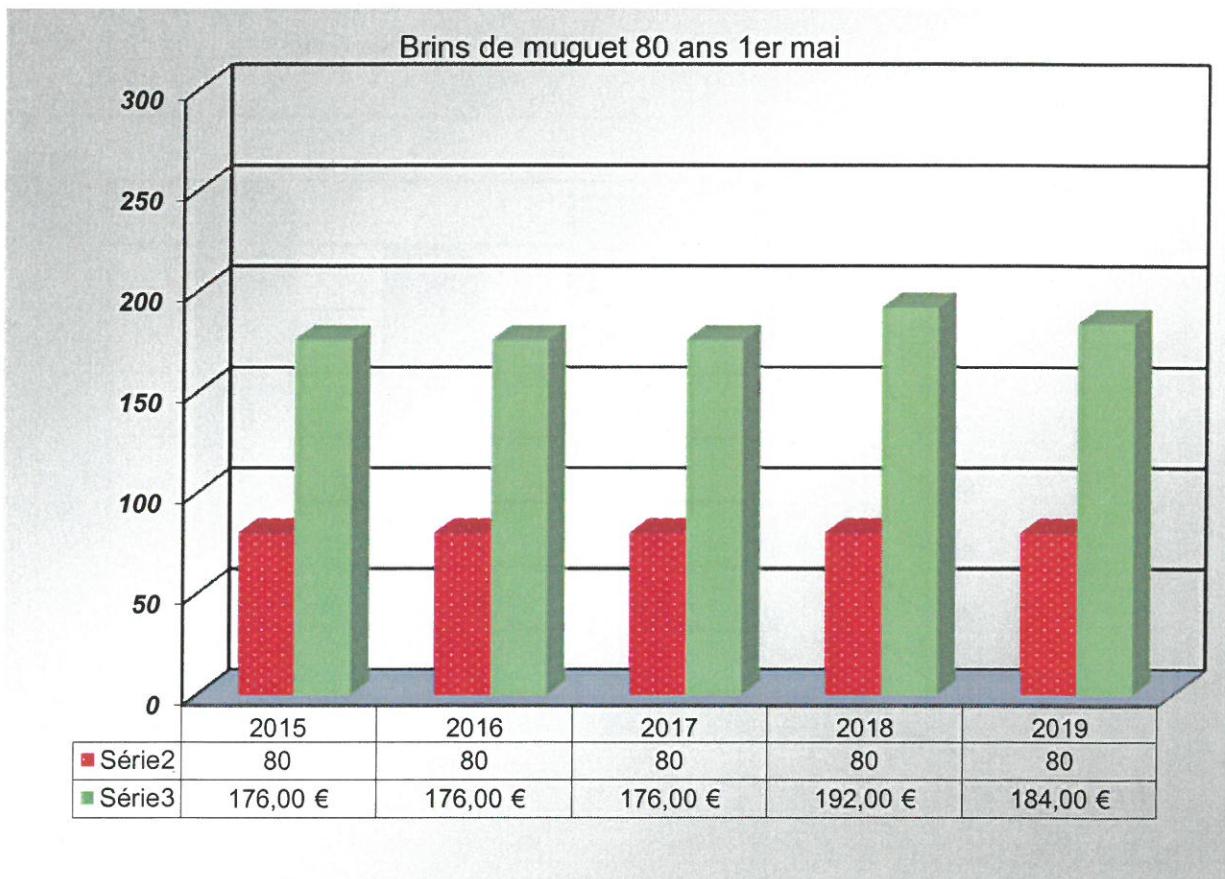
SECTION 2 : LES MESURES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Fête du 1^{er} mai : En 2019, 80 brins de muguet ont été offerts à nos anciens

Pas de variation

Coût de l'opération 2018 :	192.00 euros
Coût de l'opération 2019 :	184.00 euros

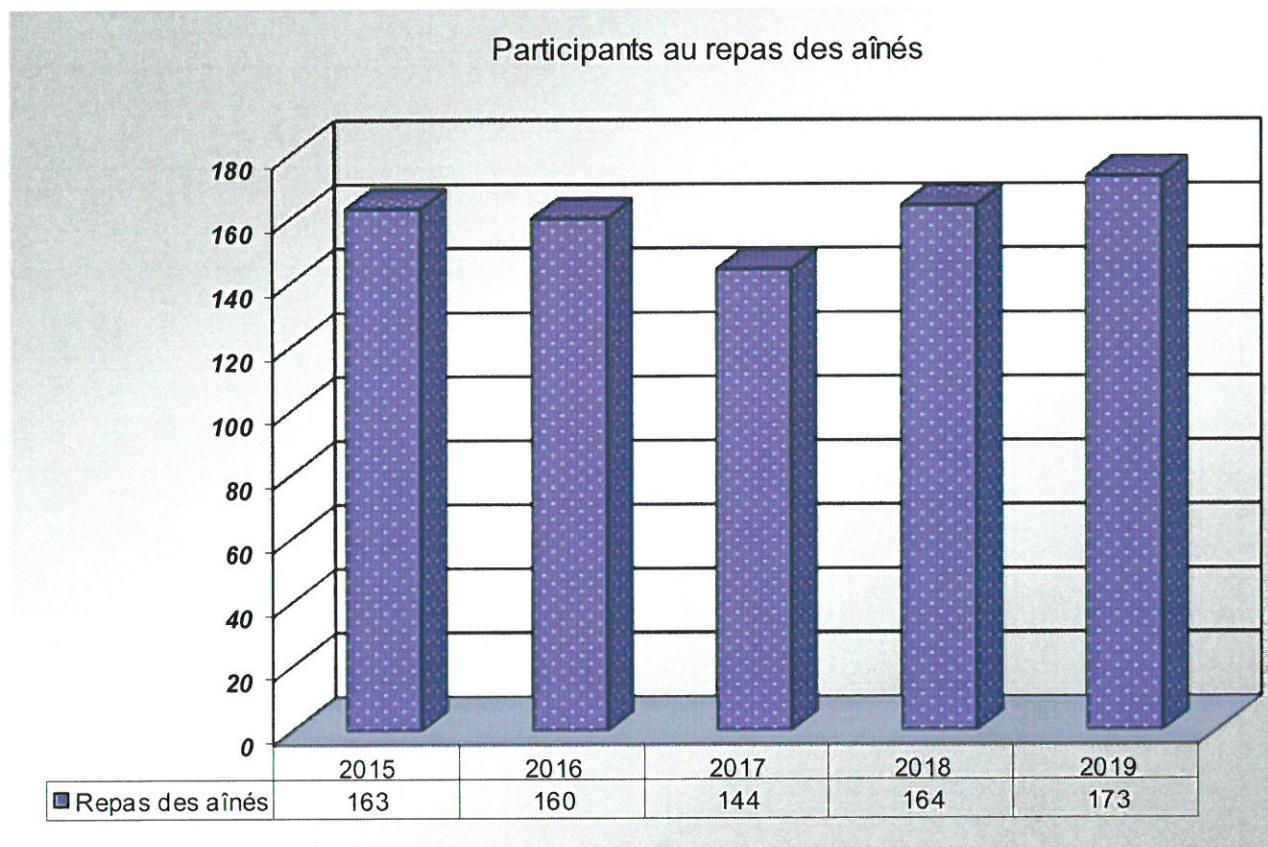
Soit une baisse de : **- 4,17 %**



Repas annuel : Un repas annuel a été offert à nos têtes blanches (à partir de 69 ans et plus) le 27 octobre 2019.

Nombre de participants en 2018 : 164
Nombre de participants en 2019 : 173

Soit une hausse de : + 5,49 %

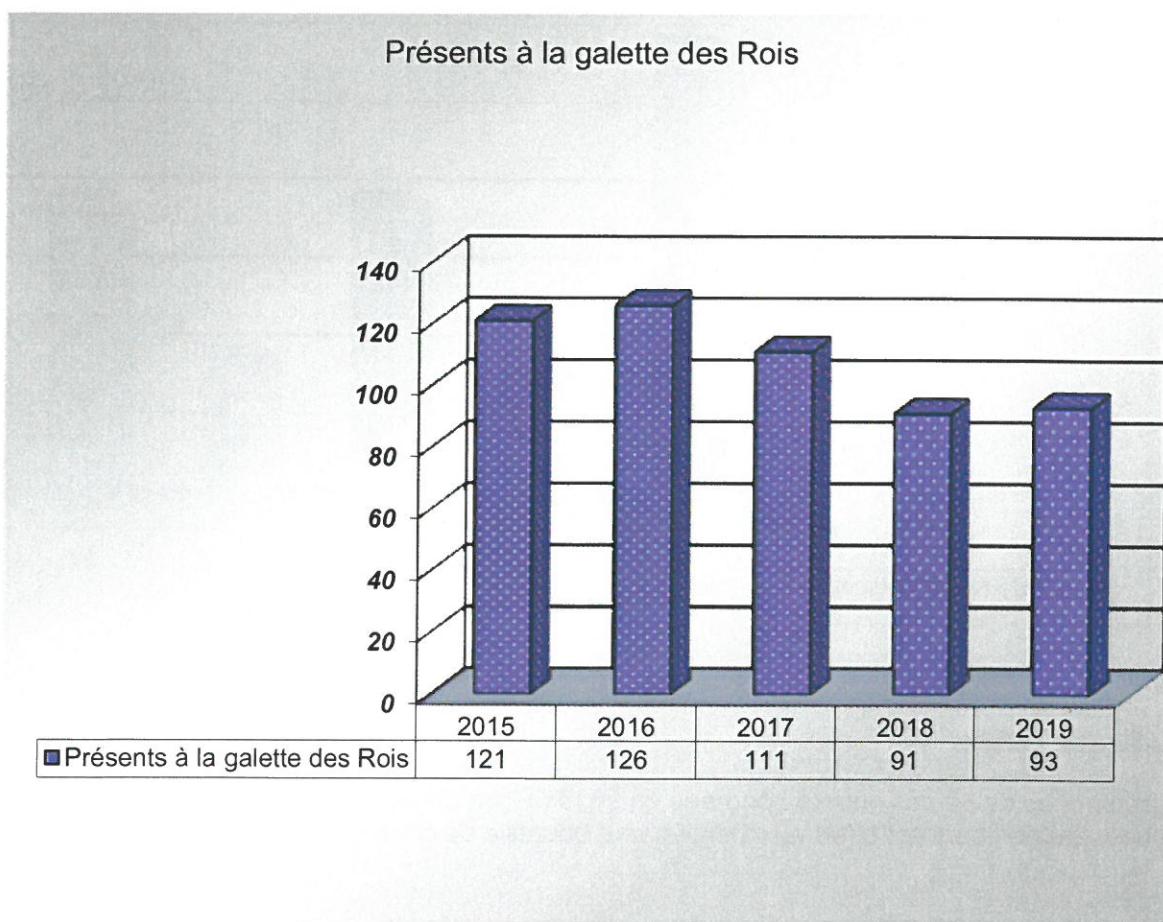


Galette des rois :

Une rencontre est traditionnellement organisée en début d'année à l'occasion de la galette des rois pour les personnes âgées de 69 ans et plus.

Nombre de participants en 2018 :	91
Nombre de participants en 2019 :	93

Soit une hausse de : **+ 2,2 %**



Continuer

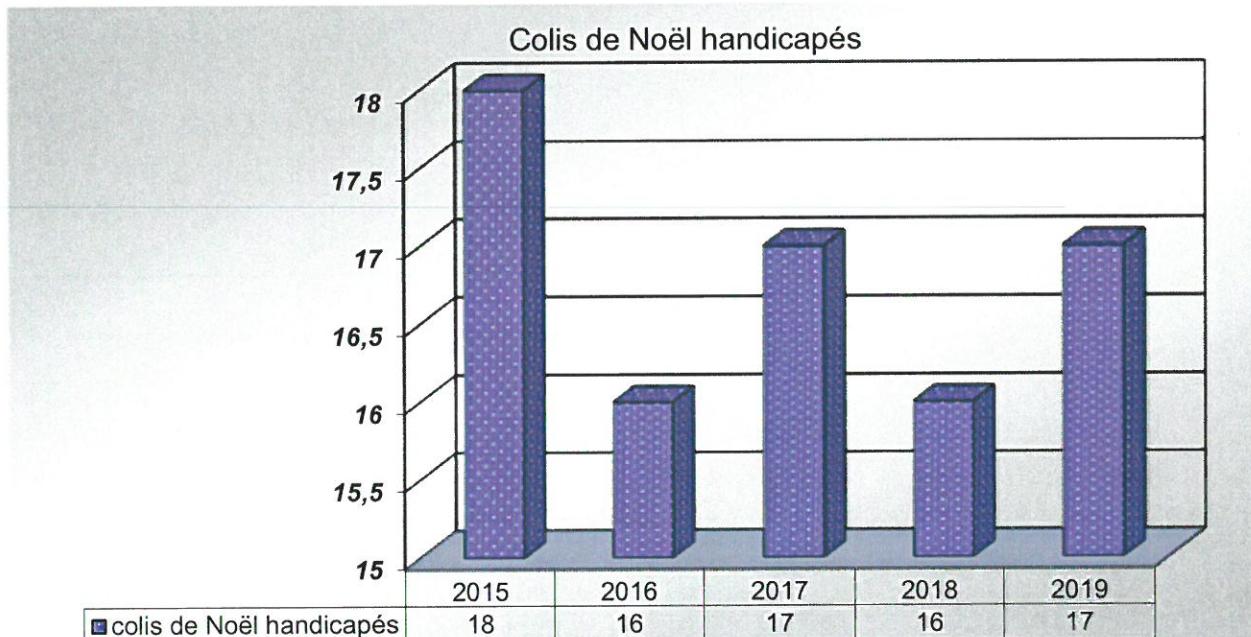
Colis de Noël :

En 2019, 463 colis ont été distribués aux anciens (69 ans et plus), 445 en 2018.

Soit une hausse de : + 4,04 %

En 2019, 17 colis ont été distribués aux handicapés, 16 en 2018.

Soit une hausse de : + 6,25 %



Le cap des 80 ans :

14 personnes de 80 ans ont été honorées en 2019 (11 en 2018)

Un bouquet de fleurs est offert aux Dames, une bouteille de champagne aux Messieurs.



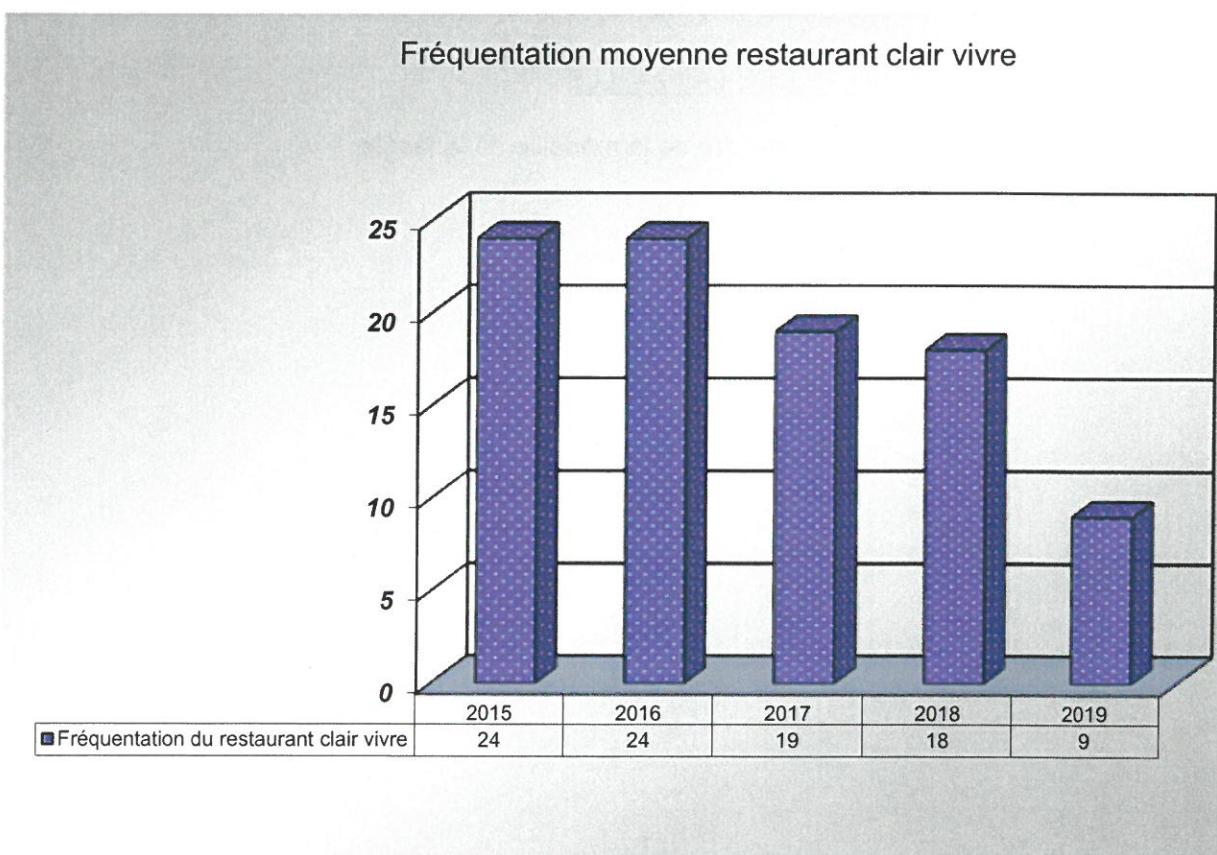
Le restaurant Clair Vivre :

Il accueille le mardi et le vendredi 18 habitués en moyenne au déjeuner.

Pour mémoire, fréquentation pour l'année 2018 : 18 personnes par jour de fonctionnement.

En raison de l'absence pour maladie de l'agent affecté au nettoyage et au fonctionnement du restaurant « Clair Vivre », le foyer a été fermé au public du 10 février 2019 au 30 septembre 2019.

Depuis le 1^{er} octobre 2019, à raison d'une fois par semaine le vendredi, nous constatons une reprise constante chaque semaine.



Le Centre Communal d'Action Sociale a étudié la mise en place d'un service de portage de repas à domicile destiné aux Séniors de la Commune.

Un service de portage de repas à domicile pour les Aînés de la Commune a été mis en place depuis le 1^{er} octobre 2018.

La confection des repas a été réalisée par la Société ELIOR jusqu'au 30 septembre 2019.

⑥ Afin de palier à ce problème, le Centre Communal d'Action Sociale a entrepris des démarches et a souhaité travailler avec la Société « Yanni'Cuisine située à Lebringhen à compter du 1^{er} octobre 2019.

Les commandes sont passées directement auprès des livreurs ou par téléphone.

Les livraisons sont effectuées du lundi au samedi de 8h00 à 12h00.

Le prix du repas est fixé à 8,65 € dont 0,65 € pris dans le budget du C.C.A.S.

quel pb o

SECTION 3 : LES ACTIVITES DU FOYER RESTAURANT CLAIR VIVRE

Voir planning

SECTION 4 : LES MEDAILLES DU TRAVAIL

17 personnes ont reçu la médaille du travail en 2018.

20 personnes ont reçu cette médaille en 2019 et 3 personnes médaillées honneur Régional, Départemental et Communal.

SECTION 5 : LES MEDAILLEES DE LA FAMILLE

Aucune maman n'a été honorée au titre de la médaille de la famille.

RESIDENCE CLAIR VIVRE

PLANNING D'UTILISATION

heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8H00						
8H15						
8H30						
9H00	N E T T O Y A G E					
9H30						
10H00						
10H30						
11H00						
12H00						
12H30						
13H00						
14H00						
15H00		SCRABBLE				
15H15						
16H00						
17H00						
17H15						
17H30						
18H00						
18H30						
19H00	YOGA					
19H30						
20H00				Relaxation		

CHAPITRE 2
LES ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

SECTION 1 : LES ACTIVITES DE VACANCES ET DE LOISIRS

SECTION 2 : l' A.L.S.H.

Je me compare de plus en plus
aux autres de la même
âge dans le rapport
que je retrouve dans les
activités de loisirs

SECTION 1 : LES ACTIVITES DE VACANCES ET DE LOISIRS

La commune a versé une subvention d'un montant de 5 560 euros à l'association WIMILLE Vie et Loisirs ainsi qu'un montant de 23 100 euros à l'association Art Scène afin de leur permettre de créer un certain nombre d'activités à l'échelon local (activité d'éveil ou de soutien scolaire : cours d'anglais, de piano et de guitare).

9 c est pas
o je crois

OK

SECTION 2 : l' A.L.S.H.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement organisé par la Mairie a fonctionné pendant les vacances de Février, de Pâques, d'Eté et de Toussaint.

Il a permis d'accueillir :

Pour les vacances de FEVRIER du 11 février au 22 février 2019

Enfants de 6 à 15 ans à l'école Léon Sergent	37
Enfants de 3 à 5 ans à l'école des Fleurs	38

Pour les vacances de PAQUES du 08 avril au 19 avril 2019

Enfants de 6 à 15 ans à l'école Léon Sergent	46
Enfants de 3 à 5 ans à l'école des Fleurs	46

Pour les vacances d'ETE

JUILLET du 08 juillet au 26 juillet 2019

Enfants de 3 à 5 ans à l'espace associatif Franck Lefebvre	116
Enfants de 6 à 15 ans à la salle du Sacré Cœur	181

AOUT du 29 juillet au 23 août 2019

Enfants de 3 à 5 ans l'espace associatif Franck Lefebvre	101
Enfants de 6 à 15 ans à la salle du Sacré Cœur	158

Pour les vacances de TOUSSAINT du 21 octobre au 31 octobre 2019

Enfants de 3 à 5 ans à l'espace associatif Franck Lefebvre	36
Enfants de 6 à 15 ans à l'espace Pilatre de Rozier	35

Soit une fréquentation moyenne par session : 198 enfants

Rappel fréquentation moyenne 2016 : 191 enfants

Rappel fréquentation moyenne 2017 : 192 enfants

Rappel fréquentation moyenne 2018 : 196 enfants

soit une hausse de : + 1%

Activités : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Garderie : de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h15

Repas : de 12h00 à 14h00

Service de transport pour les enfants de la Colonne matin, midi et soir : Arrêts rue du Révérend Père Halluin (angle avec la rue de l'Aiglon) et Centre Communal Franck Lefebvre.

CHAPITRE 3
LES SECOURS
(Aide facultative du C.C.A.S.)

SECTION 1 : LES SECOURS EN NATURE

SECTION 2 : LES SECOURS D'URGENCE EN ESPECES

SECTION 3 : DEMANDES D'ALLOCATIONS POST-BAC POUR LES PLUS DE 22 ANS

SECTION 4 : LES AUTRES SECOURS

SECTION 5 : L'INTERVENTION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

SECTION 6 : TABLEAUX DES BAREMES D'AIDES ET DE RESSOURCES POUR 2011 EN
VIGUEUR A L'ECHELON LOCAL

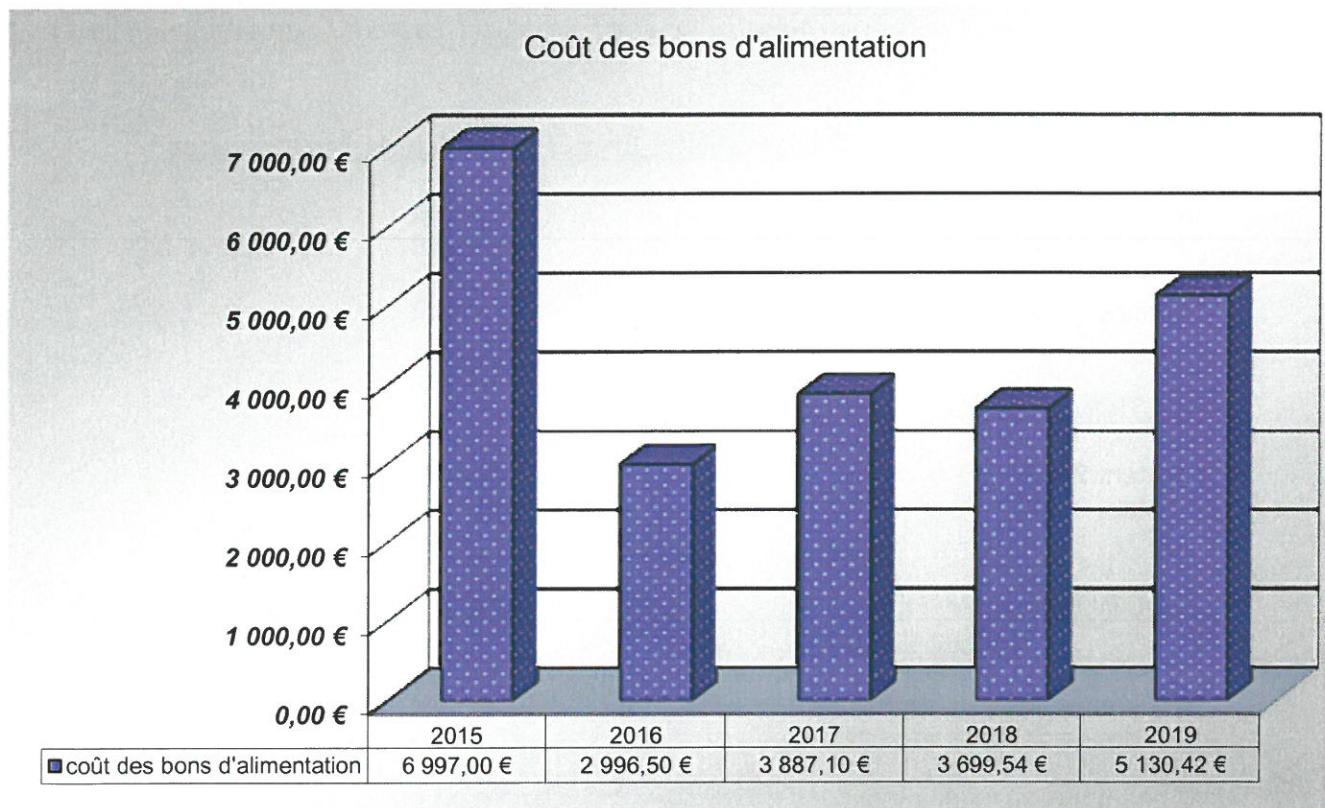
SECTION 1 : LES SECOURS EN NATURE (article 6562 du budget)

Deux types de secours en nature ont été accordés sous forme de bons :

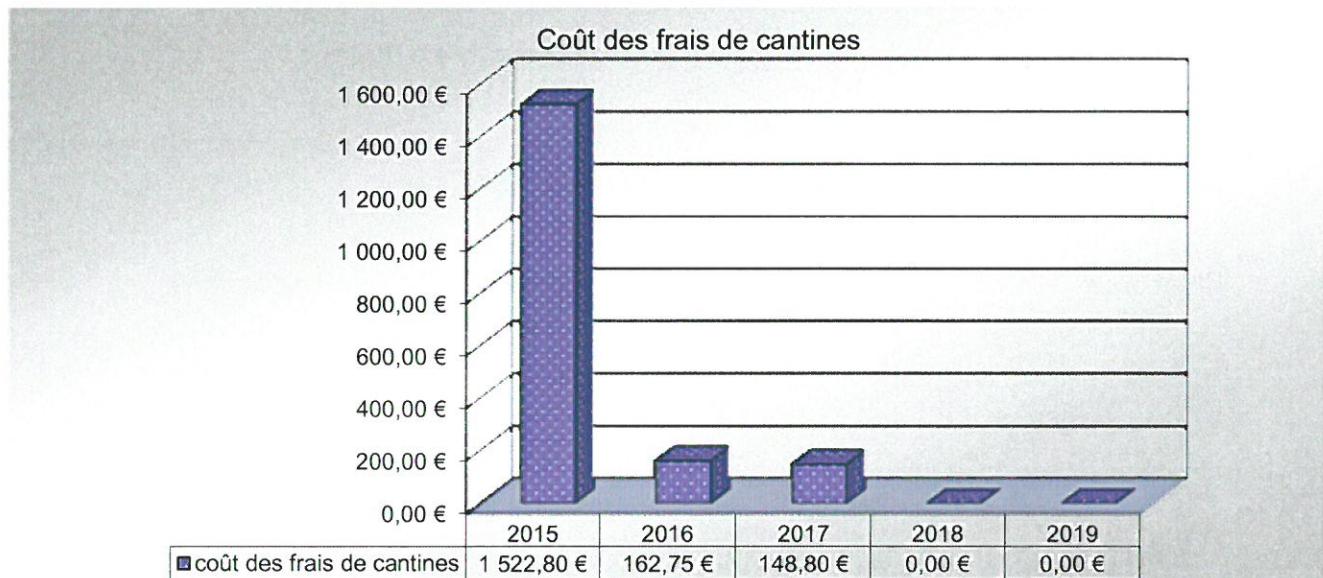
- 1) d'alimentation
- 2) de remboursement des frais de cantines scolaires

Dépenses 2018 en bons alimentaires : 3 699,54 euros
Dépenses 2019 en bons alimentaires : 5 130,42 euros

Soit une hausse de : **+ 38,68 %**



Coût des frais de cantines 2018 : 0,00 euros
Coût des frais de cantines 2019 : 0,00 euros



SECTION 2 : LES SECOURS D'URGENCE EN ESPECES (article 6562 du budget)

Montant 2018 : néant
Montant 2019 : néant

Nombre de bénéficiaires : néant

SECTION 3 : SECOURS EXCEPTIONNELS :

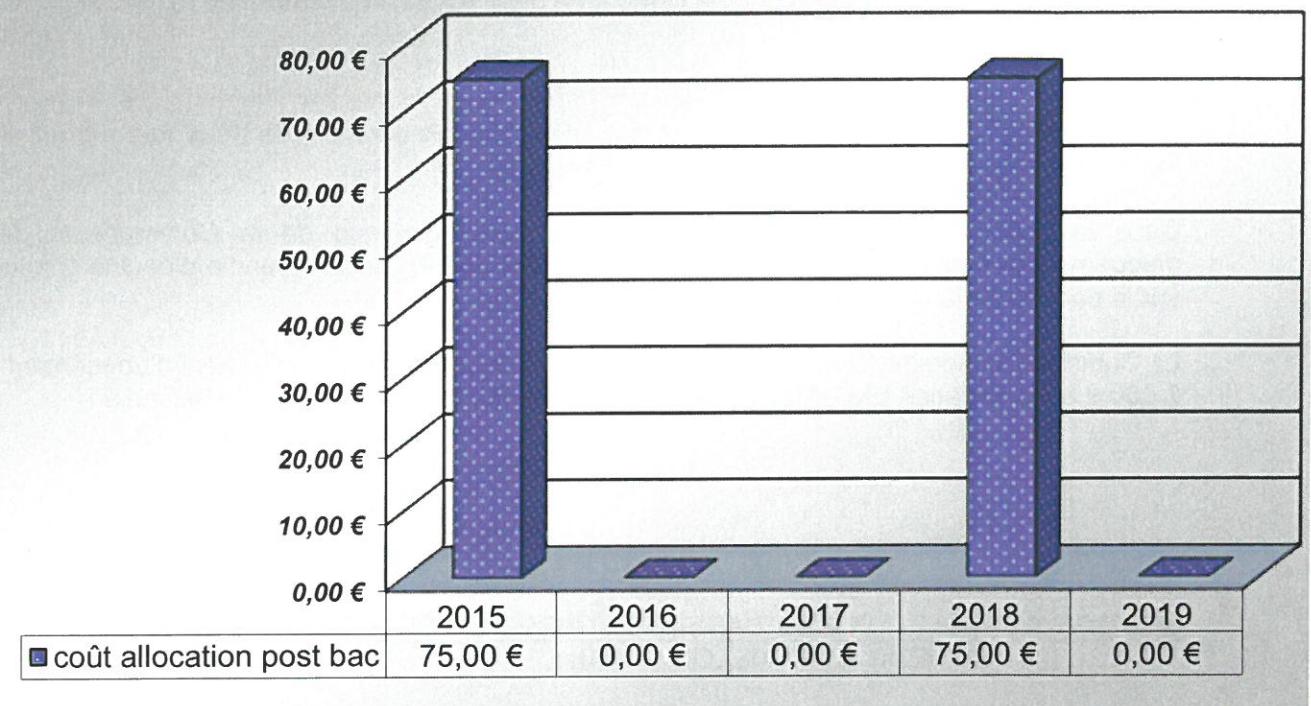
Montant 2018 : 500,00 €
Montant 2019 : 2 900,00 €

SECTION 4 : DEMANDES D'ALLOCATIONS POST-BAC POUR LES PLUS DE 22 ANS (année scolaire 2018-2019) :

Nombre de dossiers constitués : 0
Nombre de dossiers acceptés : 0

Montant des secours accordés : 0,00 €

Coût allocation post bac



SECTION 5 : LES AUTRES SECOURS

Fonds Solidarité Energie 2019 :

Aucun dossier n'a été déposé

Fonds Solidarité Logement 2019 :

Aucun dossier n'a été déposé

(Le met pas mal le C.C.A.S)

Les Restos du Cœur :

40 familles (soit 78 personnes) ont bénéficié des Restos du Cœur pour la campagne hivernale de novembre 2018 à mars 2019 à l'Espace associatif Franck Lefebvre le jeudi matin.
24 familles (soit 40 personnes) pour la campagne d'été d'avril à novembre 2019.

La Communauté d'Emmaüs :

Une distribution alimentaire est octroyée aux plus démunis à raison de deux fois par an et par famille. 16 colis ont été distribués en 2019, 15 en 2018.

Dans la soirée du 19 novembre 2019, le camion frigorifique de la Communauté dédié uniquement à la collecte alimentaire a été totalement détruit par un incendie d'origine criminelle sur le parking de la Communauté.

La Commission Administrative du C.C.A.S. a décidé de procéder au versement d'un montant de 2 000 € à l'association EMMAUS pour financer le remplacement du véhicule incendié.

SECTION 6 : TABLEAUX DES BAREMES D'AIDES ET DE RESSOURCES POUR 2018 EN VIGUEUR A L'ECHELON LOCAL

Cf : Documents joints

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WIMILLE
AIDE FACULTATIVE ANNEE 2019

ALLOCATION DE SOLIDARITE AUX PERSONNES AGEES (ASPA)
depuis le 1er janvier 2007, en remplacement du Minimum Vieillesse

	Par an	Par mois
PERSONNE SEULE	10 418,40 €	868,20 €
MENAGE	16 174,59 €	1 347,88 €

RSA PERSONNE SEULE (par mois)	559,74 €
RSA COUPLE (par mois)	839,62 €

SMIC HORAIRE	10,03 €
SMIC MENSUEL	1 521,22 €
SMIC ANNUEL	18 254,64 €

AIDE FACULTATIVE
DELIBERATION DU CCAS DU 25/09/2007

EVALUATION DES RESSOURCES MENSUELLES

<u>COMPOSITION DE LA FAMILLE</u>	<u>1ère CATEGORIE</u>	<u>2ème CATEGORIE</u>
1 PERSONNE	520 €	640 €
2 PERSONNES	640 €	780 €
3 PERSONNES	760 €	920 €
4 PERSONNES	880 €	1 060 €
5 PERSONNES	1 000 €	1 200 €
6 PERSONNES	1 120 €	1 340 €
7 PERSONNES	1 240 €	1 480 €
8 PERSONNES	1 360 €	1 620 €
9 PERSONNES	1 480 €	1 740 €
10 PERSONNES	1 600 €	1 860 €

AIDE FACULTATIVE DU C.C.A.S.

A compter du 01/01/2019

<u>ATTRIBUTIONS MENSUELLES</u> En bons d'alimentation	<u>1ERE CATEGORIE</u>	<u>2EME CATEGORIE</u>
1 personne	35.20 €	23.80 €
2 personnes	49.40 €	32.90 €
3 personnes	63.20 €	42.20 €
4 personnes	77.00 €	51.50 €
5 personnes	90.80 €	65.40 €
6 personnes	104.70 €	79.30 €
7 personnes	118.90 €	93.30 €
8 personnes	132.60 €	107.10 €
9 personnes	146.50 €	121.10 €
10 personnes	160.40 €	134.90 €

CHAPITRE 4
LA GESTION DES SERVICES

SECTION 1 : LE RESTAURANT CLAIR VIVRE

SECTION 2 : LA RESIDENCE CLAIR VIVRE

SECTION 3 : SERVICES DE PROXIMITE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

SECTION 1 : LE RESTAURANT CLAIR-VIVRE

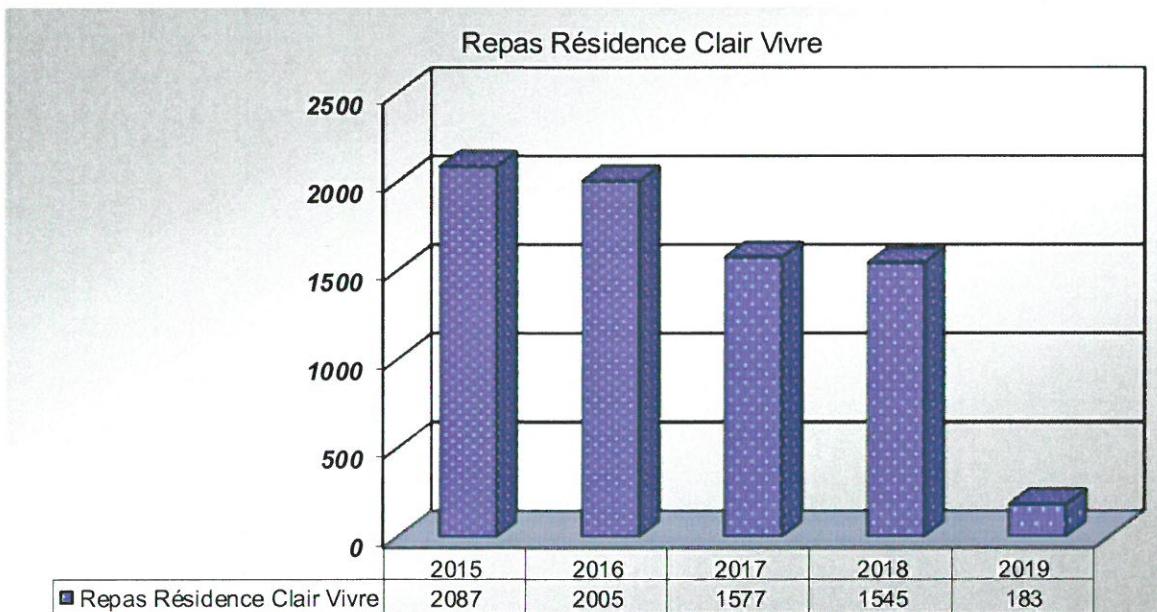
Tarif 2018 : 8 euros pour les Wimillois et non Wimillois
(délibération du C.C.A.S. en date du 04 décembre 2017)

Tarifs pour 2019 : 8 euros

Pas de variation

Les tableaux ci-joints concernent :

- 1) le compte d'exploitation pour 2019
(joint en annexe)
- 2) l'état récapitulatif des repas servis au foyer Clair-Vivre



3) la fréquentation par jour de fonctionnement du restaurant (rappel)

En raison de l'absence pour maladie de l'agent affecté au nettoyage et au fonctionnement du restaurant « Clair Vivre », le foyer a été fermé au public du 10 février 2019 au 30 septembre 2019.

Ce qui explique cette baisse considérable de l'activité du foyer.

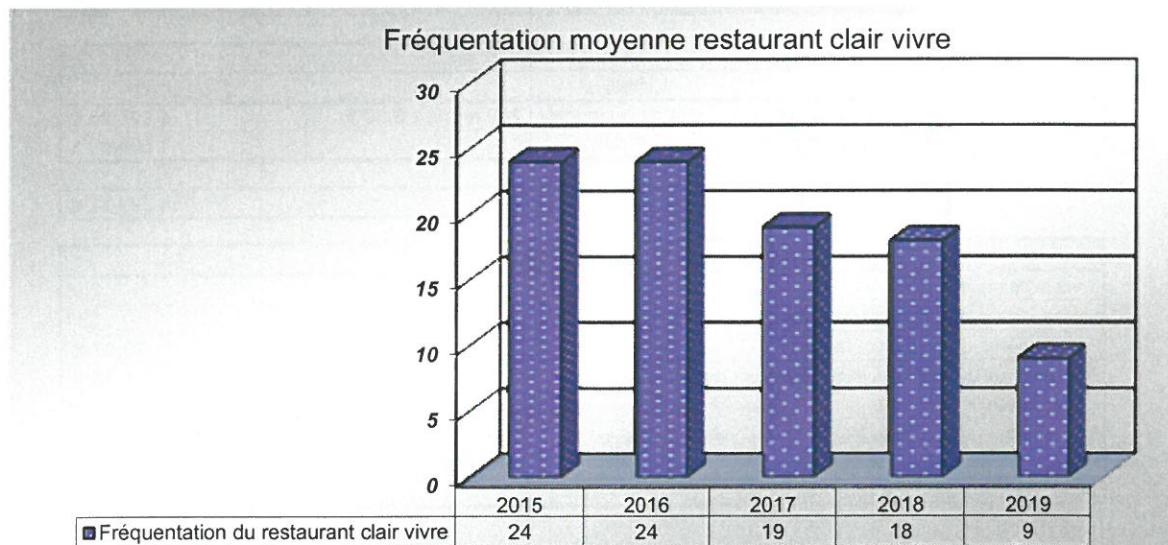
Depuis le 1^{er} octobre 2019, à raison d'une fois par semaine le vendredi, nous constatons une reprise constante chaque semaine.

Les personnes déjeunent puis participent à quelques activités (cartes, jeu de dames, de l'oie, musique, etc...). Dans le courant de l'après-midi, une boisson chaude et un goûter leur sont proposés.

C'est l'occasion pour ces personnes d'échanger, de rompre l'isolement et surtout de retrouver une vie sociale.

De plus, le prestataire est le même que pour le portage des repas à domicile. Ce dernier offre une qualité et une diversité des repas remarquables. Ce qui est très apprécié par nos Aînés.

En fin de journée, l'agent qui occupe le poste, raccompagne au domicile les personnes qui le désirent, un mini-bus est à leur disposition.



C.C.A.S. DE WIMILLE

FOYER RESTAURANT CLAIR VIVRE

COMpte D'EXPLOITATION : PERIODE DU 1er JANVIER au 31 DECEMBRE 2019

DEPENSES		
Articles	Libellés	Montants
604	Traiteur	990,34 €
60611	Eau et assainissement (1/3 du CA)	150,69 €
60612	Gaz et électricité (1/3 du CA)	1 352,61 €
60623	Produits alimentaires	134,62 €
60631	Produit d'entretien ménager (1/3 du CA)	87,24 €
60632	Fournitures de petit équipement	- €
6064	Fournitures administratives	- €
6068	Fournitures diverses	- €
611	Contrat de prestation	390,00 €
61522	Entretien des locaux et réparations à l'entreprise	- €
61558	Entretien autres biens mobiliers	314,41 €
6225	Indemnité régisseur	- €
6226	Honoraires	- €
6236	Impression de tickets	- €
6411	Rémunération du Personnel (chap 012 - service 603)	5 722,75 €
64131	Rémunération (chap 012 - service 603)	1 419,78 €
64138	Autres indemnités (chap 012 - service 603)	101,91 €
633 / 645	Charges patronales (chap 012 - service 603)	2 323,37 €
TOTAL DES DEPENSES		12 987,72 €

RECETTES		
Articles	Libellés	Montants
706	Participations aux repas foyer restaurant : 200 repas x 8,00 €	1 600,00 €
	TOTAL DES RECETTES	1 600,00 €

DEFICIT D'EXPLOITATION 11 387,72 €

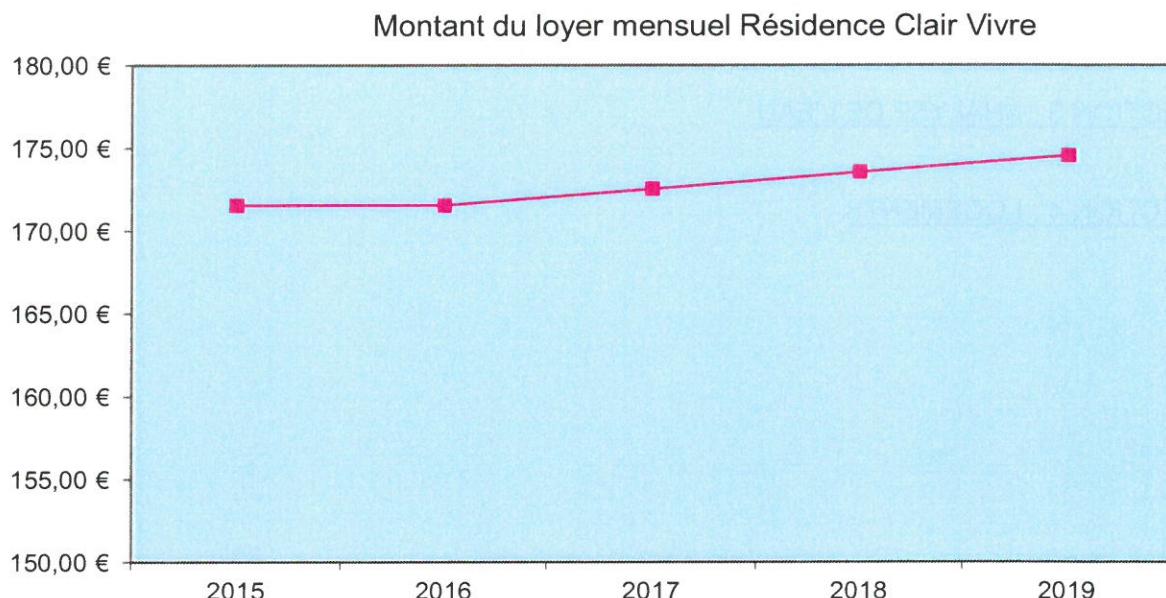
RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES		
Nombre de repas servis		200
Nombre de repas payés (tickets vendus)		183
Prix de revient moyen d'un repas payé		70,97 €
Prix de revient des denrées alimentaires par repas payé		6,15 €
Fréquentation moyenne par jour de fonctionnement (payants et non payants)		10
Fréquentation moyenne par jour de fonctionnement (payants)		9
Nombre de jours de fonctionnement		20

SECTION 2 : LA RESIDENCE CLAIR VIVRE

Montant du loyer pour 2019 : 174,50 euros
(délibération du C.C.A.S en date du 07 janvier 2019)

Tarif pour 2018 : 173,50 euros

Soit une hausse de : + 0,58 %



Tous les loyers ont été soit encaissés, soit mis en recouvrement.

SECTION 3 : LES SERVICES DE PROXIMITE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES.

Les personnes âgées peuvent bénéficier de différents services de proximité, à savoir :

- carte de transport sur les lignes Marinéo., au prix de 14 € par an pour le bénéficiaire (129 pour l'année 2019) soit un coût total de 6 008,73 € par an. Pour mémoire, (126 pour l'année 2018) soit un coût total de 5 797,97 €.
- Association d'Aide à domicile, 34, résidence Clair Vivre à Wimille.
- service de transport des personnes à mobilité réduite (T.P.M.R.) pour les bénéficiaires acceptés par la Commission au vu de leur handicap.
- Portage de livres à domicile le 1^{er} jeudi de chaque mois entre 10 h et 12 h (hors fermeture de la médiathèque).
- Portage des repas à domicile du lundi au vendredi.

CHAPITRE 5
HYGIENE, SANTE ET PREVENTION

SECTION 1 : DERATISATION

SECTION 2 : EAU-ASSAINISSEMENT

SECTION 3 : ANALYSE DE L'EAU

SECTION 4 : LOGEMENTS

SECTION 1 : DERATISATION

Les administrés peuvent disposer en Mairie de sachets de raticide. Une campagne de dératisation du rat musqué est effectuée annuellement en liaison avec la fédération des chasseurs.

SECTION 2 : EAU-ASSAINISSEMENT

1824 « clients » sont abonnés au Service de distribution d'eau potable,

1617 « clients » sont assujettis aux taxes et redevances liées au traitement des eaux usées.

SECTION 3 : ANALYSE DE L'EAU

Les analyses effectuées par l'Institut Pasteur de LILLE ont mentionné une eau d'alimentation de minéralisation importante, et des résultats bactériologiques satisfaisants.

SECTION 4 : LOGEMENTS

Situation du parc locatif:

Données 2019

- Vilogia (Logis 62)	126 logements
- Vilogia (la Colonne)	14 logements
- Vilogia (la Colonne – locations accessions)	28 logements
- Pas de Calais Habitat dont 6 logements (PLAI)	166 logements
- Mont Gambier (PDC/H)	33 logements
- Habitat 62/59 (Clair Vivre)	34 logements
- Logements individuels (H 62/59)	24 logements
- Habitat du Littoral (Belle Vallée)	30 logements
- Habitat du Littoral (La Gare)	20 logements
TOTAL	475 logements
Nombre total de logements (recensement Insee 2011)	1757
Nombre total de logements (année 2013)	1787
Nombre total de logements (annéé 2015)	1837
Pourcentage de logements sociaux	25.86 %

CHAPITRE 6
LES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

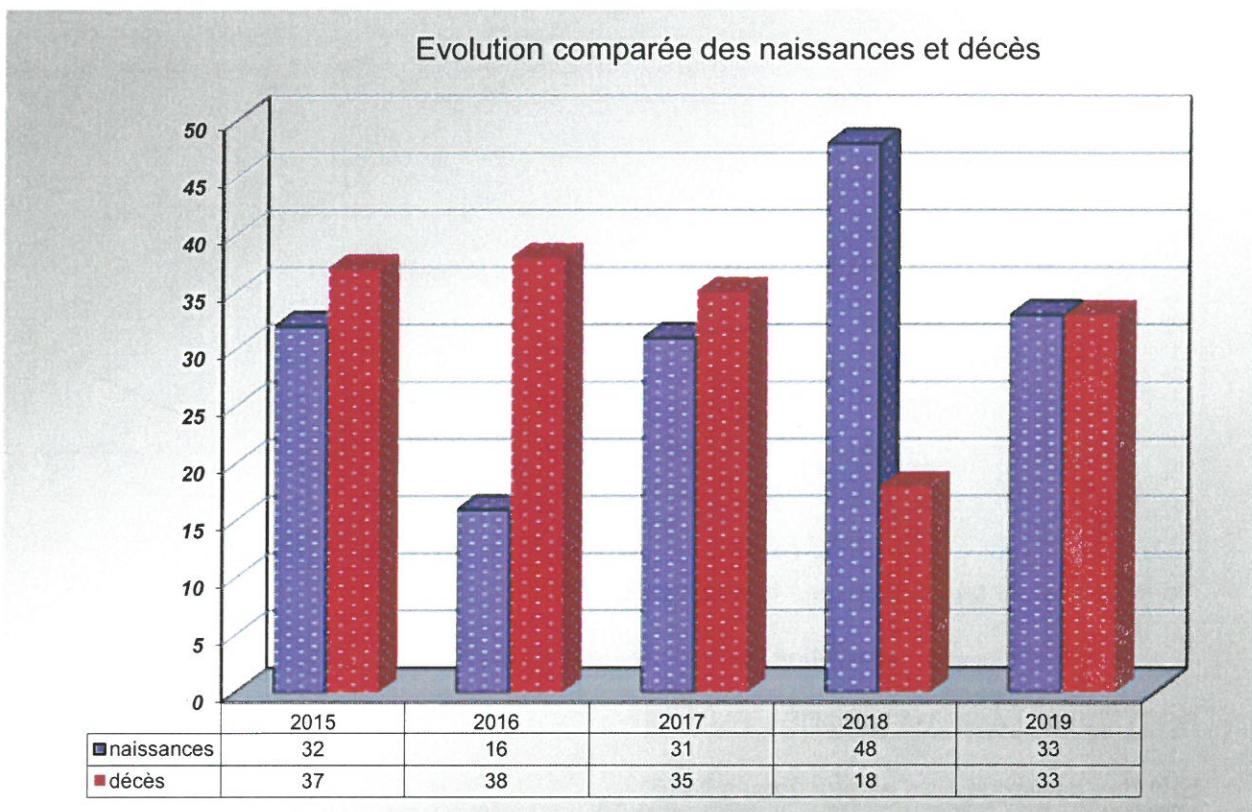
SECTION 1: L'ETAT CIVIL

SECTION 2 : LES EMPLOIS D'INSERTION

SECTION 3 : LE RSA

SECTION 4 : LA SITUATION DE L'EMPLOI

SECTION 1 : L'ETAT CIVIL



En 2019, il y a eu 14 pacs ET 11 mariages.

SECTION 2 : LES EMPLOIS D'INSERTION

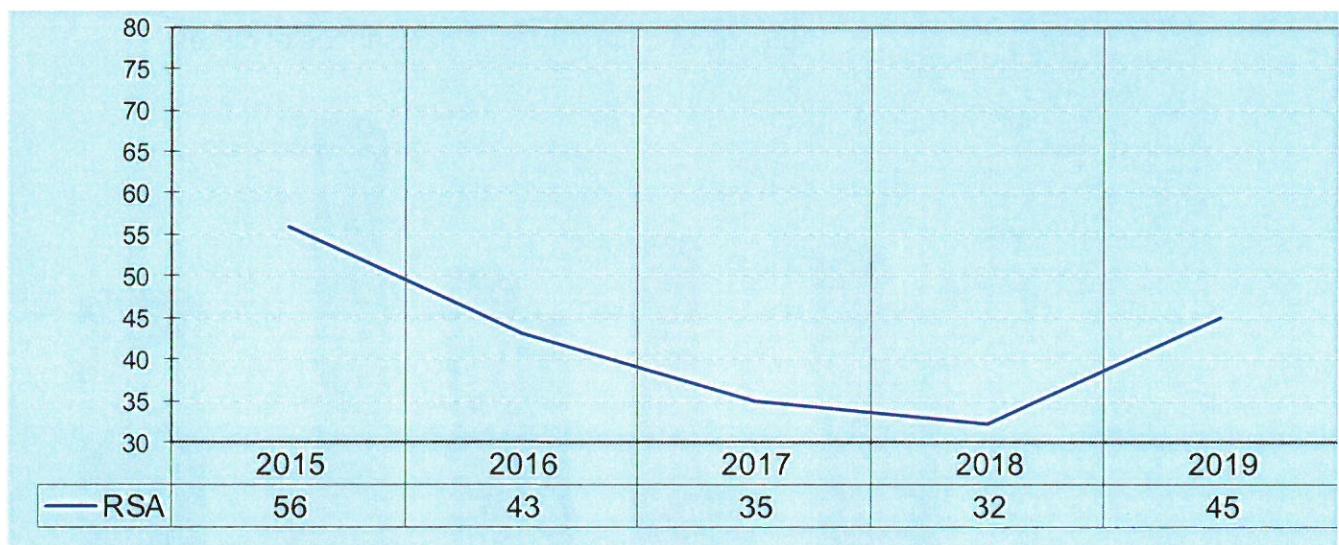
Nombre de CUI employés par la ville :

- | | |
|--------------------|------------|
| - 1er janvier 2019 | 10 CUI/PEC |
| - 31 décembre 2019 | 9 CUI/PEC |

SECTION 3 : Le RSA

Nombre de bénéficiaires du RSA suivi par le CCAS :

- du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 : 45

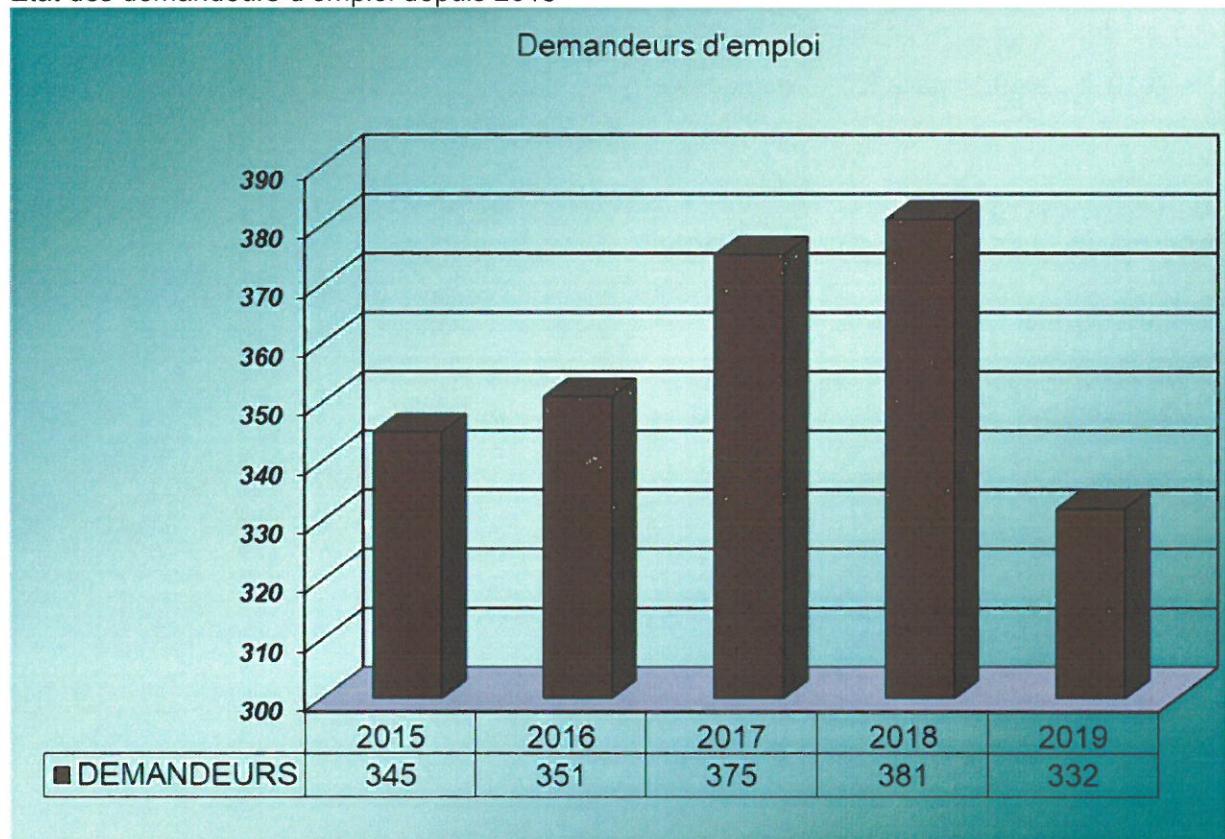


Nombre total de bénéficiaires sur la commune : 114

Evolution du nombre de RSA suivi par le CCAS

SECTION 4 : LA SITUATION DE L'EMPLOI

Etat des demandeurs d'emploi depuis 2015



Bénéficiaires du RSA sur la Commune de WIMILLE

↳ Moins de 25 ans	7
↳ RSA de 25 à 29 ans	26
↳ RSA de 30 à 39 ans	32
↳ RSA de 40 à 49 ans	21
↳ RSA de 50 à 59 ans	24
↳ RSA de 60 ans et plus	4

Soit au total : 114 personnes pour 112 en 2018

Soit une hausse de : 1,75 %

CATEGORIES D'ALLOCATAIRES RSA

On distingue trois type d'allocataires du Revenu de solidarité Active.

➡ Bénéficiaires du rSa Socle

Il s'agit des foyers bénéficiaires du **rSa socle seul** qui n'ont pas de revenu d'activité, ou bien, dont les membres ayant un emploi sont en période de cumul intégral (Le cumul intégral consiste à neutraliser l'ensemble des revenus d'activité pour le calcul du rSa, pendant une période de trois mois suivant la reprise d'emploi, dans la limite de quatre mois au cours des douze derniers mois).

➡ Bénéficiaires de la prime d'activité

A partir du 1er janvier 2016, la prime pour l'emploi et le RSA activité n'existent plus. Le gouvernement a officiellement annoncé que ces 2 aides sont remplacées par 1 nouvelle aide appelée Prime d'activité. **Elle sera versée mensuellement sous conditions de ressources aux personnes en activité professionnelle**, que cela soit à temps plein ou à temps partiel. Son montant sera calculé en fonction des revenus du bénéficiaire et du foyer.

➡ Bénéficiaires du rSa Jeune

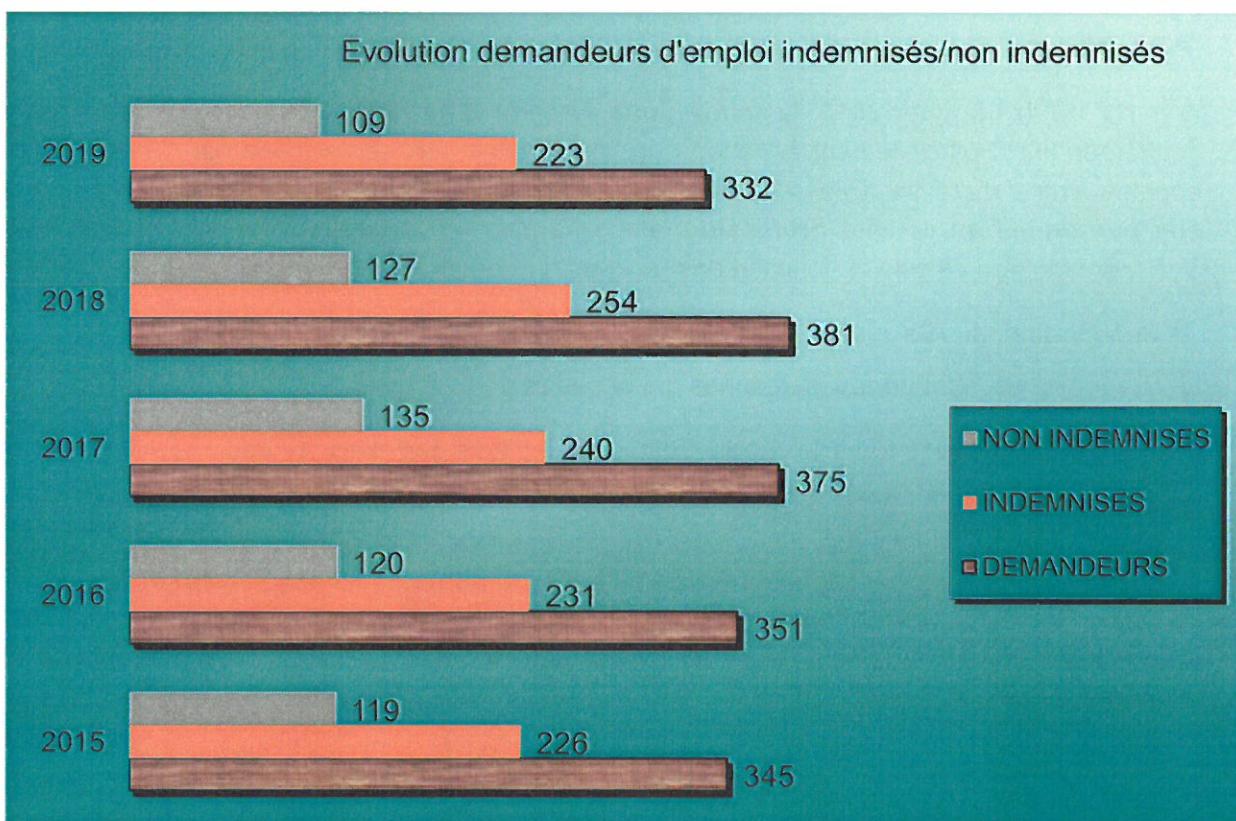
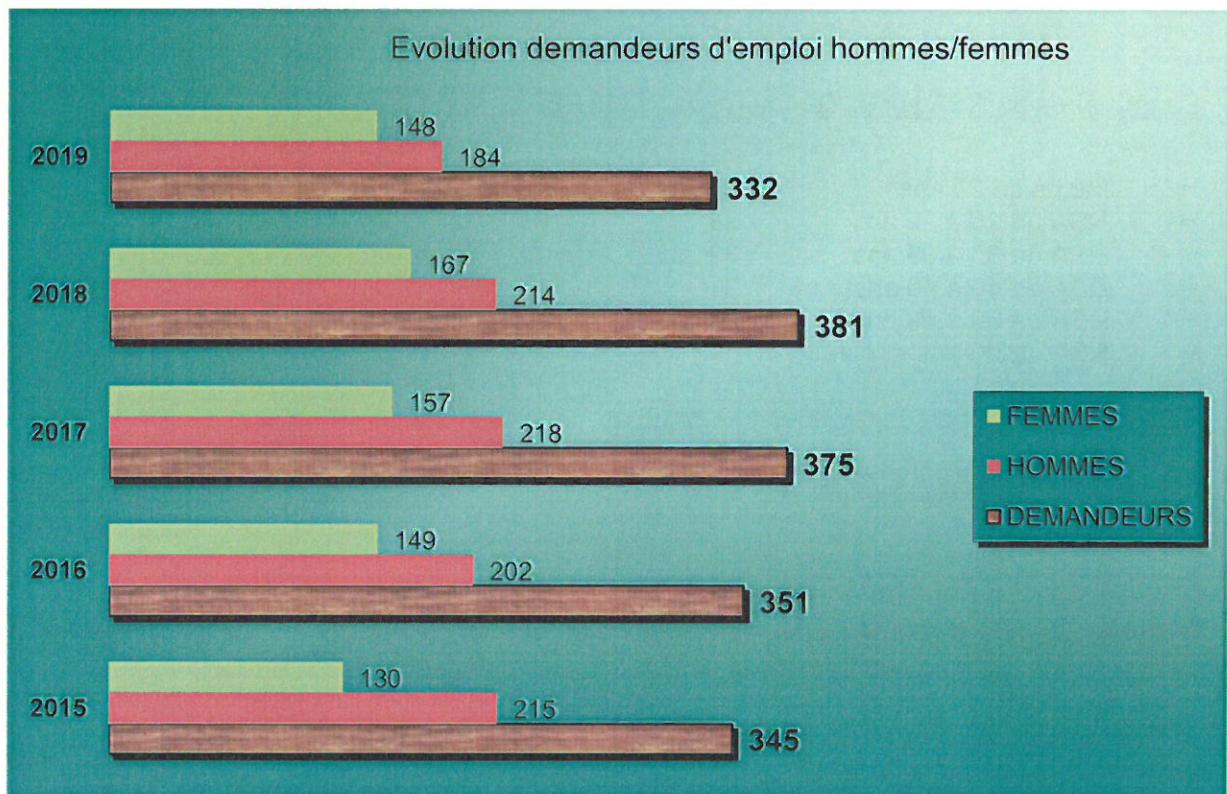
Le **rSa jeune** est attribué aux personnes qui ont entre 16 et 25 ans.

Il est nécessaire d'avoir travaillé pendant deux ans les trois dernières années.

Ce sont les heures de travail qui sont comptabilisées.

Il vous faut donc avoir cumulé **3214 heures de travail** sur les trois ans précédent la demande de rSa.

Les périodes de chômage sont prises en compte dans la limite de 6 mois et prolongent la durée examinée à 3 ans et 6 mois.



CHAPITRE 7
LES ADRESSES UTILES ET NUMEROS DE TELEPHONE

CARSAT NORD PICARDIE :

11 allée Vauban 59662 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

Tél : 3960

CPAM :

Boulevard Mariette 62200 BOULOGNE SUR MER

Tél : 3646

CAF :

Quai de la Gendarmerie 62908 CALAIS

Tél : 0810 25 62 30

Rue de Beauffort 62015 ARRAS Cedex

POLE EMPLOI :

37 Zac du Mont Joie 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE

Tél : 03 21 10 18 71

POLE EMPLOI ANPE DAUNOU :

2 bis Bd Daunou 62200 BOULOGNE SUR MER

Tél : 03 21 10 06 55

AMIE DU BOULONNAIS

7 rue Basse des Tintalleries 62200 BOULOGNE SUR MER

Tél : 03 21 30 36 22

LES ASSISTANTES SOCIALES:

UTASS : - 153 rue de Brequerecque – 62200 BOULOGNE SUR MER

Mme ESSOMBE

Tél : 03 21 99 15 40

Mme MARCINIECK

CAF : Bd Clocheville – 62200 BOULOGNE SUR MER

Mme DHOUR

Tél : 03 21 30 92 13

LES ECOLES DE WIMILLE

Ecole maternelle des Fleurs, rue de l'Abbé Cossart

Tél : 03 21 87 57 33

Ecole maternelle de La Colonne, avenue V. Hugo

Tél : 03 21 31 64 85

Groupe scolaire Dely Sergent, rue du Lieutenant Dely

Tél : 03 21 83 53 40

Ecole Jeanne d'Arc, rue Léon Sergent

Tél : 03 21 83 25 99

Collège Pilâtre de Rozier, rue Raoul Lebeurre

Tél : 03 21 32 44 57

IME, impasse du Château La Croix

Tél : 03 21 32 01 90

CHAPITRE 8

LE DOSSIER

MUTUELLE JUST

Bilan mutuelle communale 2019



Bilan mutuelle communale
Wimille
Au 01/01/2020

Présentation de la solution Mutuelle Communale





Le contrat mutuelle communale pour la ville de Wimille a été mis en place à la date de signature de la convention en 2017 dans le cadre d'un projet mutuelle communale porté par la Ville.

Afin d'accueillir les habitants de la ville, l'agence de Boulogne-sur-Mer – 3, Place Charpentier ouvre ses portes le lundi de 14h à 18h et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h45 à 18h.

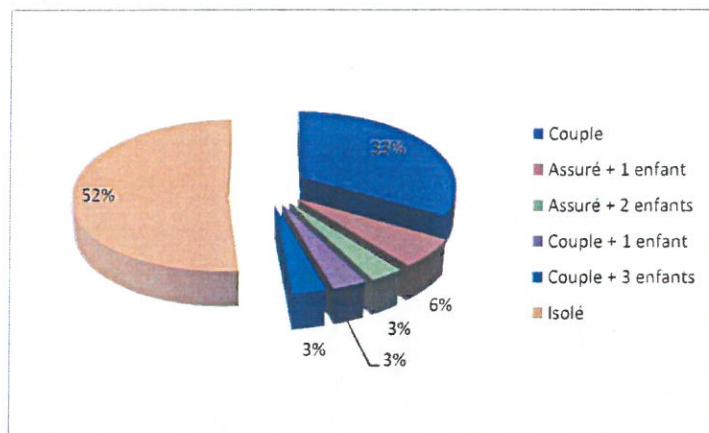
Au 1er janvier 2020, 54 personnes habitantes de Wimille sont couvertes par le contrat mutuelle communale.

Présentation de la solution Mutuelle Communale





La composition familiale est répartie comme suit :



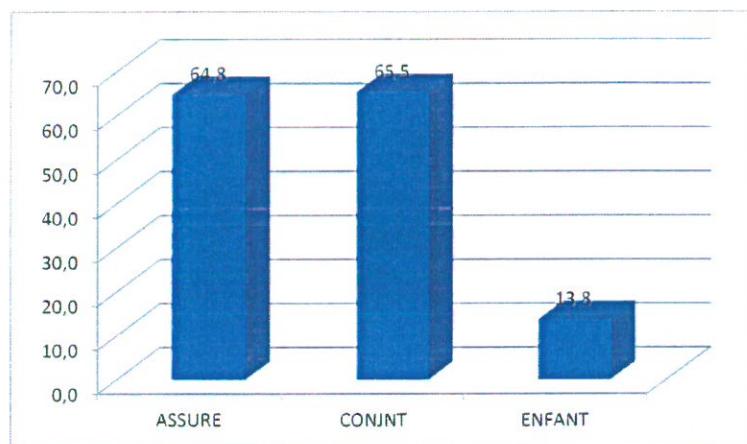
Soit en nombre de contrats :

Couple	11
Assuré + 1 enfant	2
Assuré + 2 enfants	1
Couple + 1 enfant	1
Couple + 3 enfants	1
Isolé	17



Dans le contrat on dénombre 33 assurés principaux, 13 conjoints et 8 enfants.

La moyenne d'âge est comme indiquée :



A noter que l'âge moyen tous types d'adhérents confondus est de 57,4 ans.

Présentation de la solution Mutuelle Communale



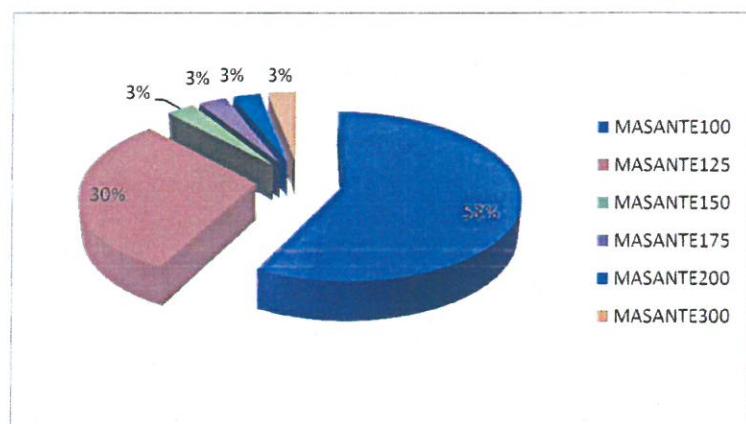


L'offre proposée aux habitants de Wimille permet une protection adaptée aux besoins de chacun, garantissant ainsi un budget préservé.

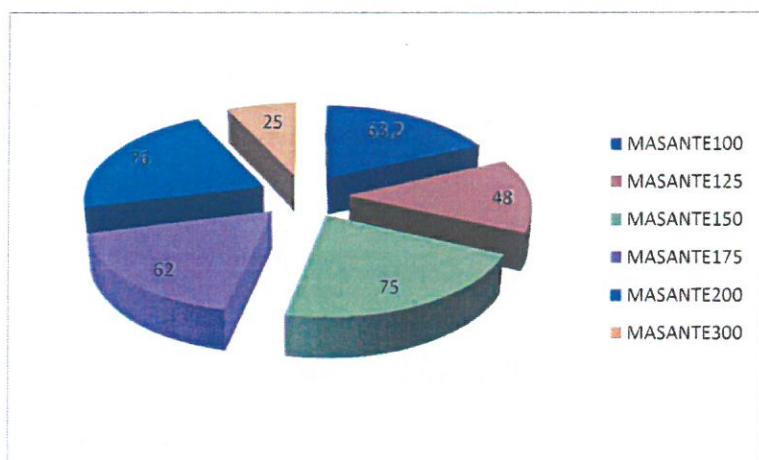
Soit un gain direct sur le pouvoir d'achat, pour les administrés, grâce à des tarifs préférentiels.

A noter que pour chaque habitant reçu en permanence ou en agence, une étude complète des besoins est effectuée en amont permettant ainsi à l'administré de choisir la garantie la plus adaptée à sa situation personnelle.

La répartition du nombre de contrats selon le type de garanties choisies est comme suit :

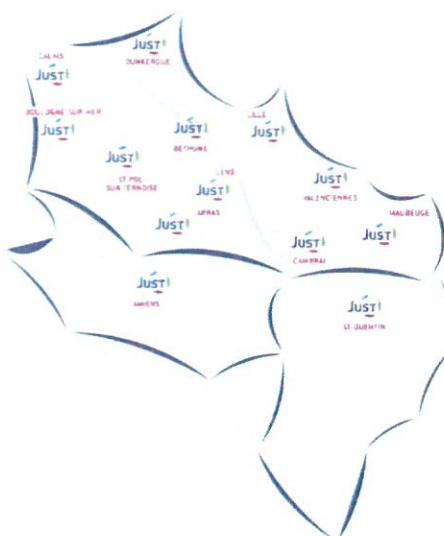


Enfin, nous pouvons observer une moyenne d'âge différente selon les garanties techniques :



UNE MUTUELLE JUSTE

ET PAS JUSTE UNE MUTUELLE !



Votre devis en ligne sur
JUST.fr

Numéro Conseils
03 27 28 98 98

Un réseau de proximité
14 AGENCES



Siège social - 53, avenue de Verdun - CS 30259 - 59306 VALENCIENNES CEDEX - Tél : 03 27 28 98 98 - Fax : 03 27 41 10 91
La Mutuelle Just est soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité. N° SIREN 783 864 150.

AIDE MEMOIRE

